

Offre de stage service Eau et territoires 2018

Contexte :

Le Département de l'Isère soutient depuis de nombreuses années les services publics d'eau et d'assainissement dans leurs projets, qu'il s'agisse de projets de création de nouvelles infrastructures (construction de nouvelles stations d'épuration, de nouveaux réservoirs d'eau potable, etc.) ou de projets de renouvellement ou d'amélioration de leur patrimoine (renouvellement de réseaux d'eau potable, mise en séparatif de réseaux d'eaux usées). Les modalités de financement des projets sont précisées dans les règlements d'intervention du Département qui sont adoptés par les élus départementaux.

En Isère, le nombre de services d'eau et d'assainissement est conséquent avec un nombre de services communaux importants, notamment en territoire de montagne. La Loi NOTRe fixe une échéance de transfert à l'échelon intercommunal des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2020. Le gouvernement envisage de permettre un report de ce transfert à 2026 sous conditions (une proposition de loi relative à ce report a été enregistrée à l'Assemblée nationale le 21 décembre 2017). Ce transfert aura des conséquences importantes en Isère en termes de structuration des services d'eau et d'assainissement, il est attendu une forte réduction du nombre de services.

Ce transfert à l'échelon intercommunal a été anticipé par certains territoires en Isère dès 2018. On assiste d'ores et déjà à une réorganisation des services d'eau et d'assainissement qui devrait se poursuivre dans les prochaines années.

Les règlements d'intervention du Département en matière d'eau et d'assainissement font notamment appel à des critères techniques permettant de prioriser les interventions sur les territoires ruraux :

- prix de l'eau minimum ;
- Indice Linéaire de consommation (ILC < 8 m³/j/km) pour l'eau potable ;
- taux de raccordement pour l'assainissement.

L'introduction de ces critères techniques au sein des règlements d'aides du Département date de 2012 ; des modifications ont été apportées en décembre 2015 avec un ajustement de certains seuils. Des bonus de financement ont également été introduits pour favoriser l'exercice des compétences intégrales (par exemple : ensemble des compétences assainissement collecte, transit, traitement) par les structures intercommunales.

Les évolutions en cours et à venir des services d'eau et d'assainissement nécessitent d'adapter les règlements du Département en vigueur, de sorte à pouvoir continuer à soutenir les collectivités jugées prioritaires.

En parallèle des évolutions relatives à l'exercice des compétences, L'Agence de l'Eau RMC, qui finance également les projets des services d'eau et d'assainissement, va profondément modifier ses politiques d'aides eau potable et assainissement dans le cadre du XI^{ème} programme 2019-2024. Il est attendu une forte diminution des aides au bénéfice des services d'eau potable et d'assainissement.

Cette baisse sera d'autant plus forte que les communes rurales de l'Isère, qui jusqu'à présent pouvaient bénéficier des aides de solidarité, se verront exclues du dispositif d'aide de solidarité du XIème programme.

Objectifs :

Le stage proposé par le service eau et territoires du Département de l'Isère vise à établir :

- **un bilan de la structuration des services eau et assainissement en Isère dans le cadre de la Loi Notre.** Il s'agira de faire le point sur les évolutions de structuration réalisées en 2018 et celles prévues en 2019 et 2020, en intégrant les conséquences du projet de loi relatif à la possibilité d'un report de transfert de compétences à l'échelle des EPCI à Fiscalité Propre.
- **un bilan des financements publics de l'Agence de l'eau et du Département en Isère,** dont peuvent bénéficier les services d'eau et d'assainissement : bilan des subventions versées les dernières années : bénéficiaires, montants de subventions versées, répartition géographique, montant des travaux correspondant aux financements.
- **les perspectives d'évolution des financements de l'agence de l'eau en Isère** au bénéfice du petit cycle de l'eau, dans le cadre de l'élaboration du XIème programme 2019-2024 et ses conséquences financières au niveau des services d'eau et d'assainissement de l'Isère.
- **Une analyse du dispositif de financement du Département de l'Isère,** en réalisant un diagnostic de la politique d'intervention du Département : il s'agit de dresser d'une part un bilan des actions soutenues en analysant les maîtres d'ouvrage bénéficiaires, la nature des projets soutenus, et d'autre part de mesurer la pertinence des critères techniques de financement afin d'évaluer si les objectifs des politiques eau et assainissement sont bien atteints par l'application des règlements ;
- **des propositions d'évolutions des règlements du Département de l'Isère** afin de s'adapter aux évolutions des services d'eau et d'assainissement. Ces propositions seront construites au regard du bilan des actions soutenues, de l'analyse des critères techniques et des évolutions des services d'eau et d'assainissement en Isère. Ces propositions pourront s'appuyer sur des nouveaux critères techniques ou des critères techniques revus.

Méthodologie :

Bilan de la structuration des services eau potable, des financements du Département et de l'Agence de l'eau et perspectives d'évolution des financements de l'agence de l'eau

Le stagiaire sera amené à analyser les données disponibles :

- structuration des services eau potable et assainissement : base de données de la DDT, de SISPEA et du Département sur l'organisation et les compétences exercées par les services eau et assainissement.
- Base de données des subventions de l'agence de l'eau et département de l'Isère, et informations de l'Agence de l'eau sur le XIème programme.

Il établira un bilan de ces informations afin de disposer d'un état des lieux des financements publics au bénéfice des services eau et assainissement et des perspectives d'évolution des financements de l'Agence de l'eau.

Diagnostic du dispositif de financement du Département de l'Isère :

Le stagiaire sera amené à analyser les données disponibles : base de données des subventions attribuées, dossiers de subventions (par échantillonnage), tableaux des indicateurs techniques des dossiers de subvention : critères des règlements d'intervention actuels (ILC, taux de raccordement, prix de l'eau) et autres indicateurs des opérations soutenues (nombre d'abonnés desservis, capacité de traitement des stations d'épuration, etc.).

Il conduira une analyse des projets soutenus sur le plan financier et technique en se référant à des critères techniques et financiers d'évaluation des financements. Il analysera les maîtres d'ouvrage bénéficiaires et les types de projets soutenus.

Il établira un bilan des projets soutenus à partir d'une analyse multicritères. Il réalisera une analyse des critères actuels des règlements d'intervention.

Ce bilan des projets soutenus et cette analyse des critères technique devront faire ressortir l'adéquation entre les financements octroyés et les objectifs de la politique de l'Eau du Département de l'Isère.

Propositions d'évolutions des règlements du Département de l'Isère:

Le stagiaire devra évaluer les caractéristiques techniques des futurs services d'eau potable et d'assainissement dans le cadre du passage à l'échelon intercommunal, par exemple estimer les futurs taux de raccordement ou les ILC de ces services futurs. Il sera chargé de recueillir un certain nombre de données actualisées à l'aide de questionnaires ou de rencontres avec les services d'eau potable et d'assainissement. Il pourra s'appuyer, le cas échéant, sur les études de transfert de compétences en cours.

A partir de ces données actualisées et du bilan des financements actuels, il formulera des propositions de nouveaux règlements financiers basés sur des nouveaux critères techniques. Ces propositions pourront s'appuyer sur des simulations de financement. Il pourra être conduit, par exemple, une analyse rétrospective des projets soutenus avec ces nouveaux critères.

Encadrement :

Le stagiaire sera rattaché au service eau et territoires de la Direction de l'Aménagement du Département de l'Isère. Il sera encadré par le chef de service et son adjoint (ce dernier sera le responsable du stagiaire).

Il disposera d'un poste informatique et pourra le cas échéant utiliser les véhicules du pool départemental pour d'éventuels déplacements.

Conditions matériels :

Durée du stage 4 à 6 mois

Localisation : 9 rue Jean Bocq - Grenoble

Gratification : gratification minimale légale sur la base d'un temps de travail de 35h/semaine et d'un taux horaire de la gratification est égal à 3,75 € par heure de stage. (soit par exemple 525€ sur la base de 20 jours de travail pour un mois).

Contact

M Jean-Charles FRANÇAIS : chef de service adjoint Service eau et territoires

jean-charles.francais@isere.fr

tel fixe : 04 76 00 33 43

tel portable : 06 30 75 10 32